

L'ÉDITO

image edito **Laurent Verdié, Directeur Programme, Planification, Recherche Et Evaluation**

« SDAGE : Et c'est reparti pour un cycle »

Toutes les actions menées dans le domaine de l'eau par les administrations, les collectivités et tous les établissements publics, mais aussi les différents acteurs du territoire, doivent être conformes à la politique de l'eau définie à l'échelle du bassin Adour-Garonne par le comité de bassin.

Un document cadre traduit cette politique, en application de la directive cadre européenne sur l'eau. C'est le SDAGE, établi pour des cycles de 6 ans, qui fixe la stratégie du bassin pour parvenir au bon état des eaux. Si nous sommes encore dans la mise en œuvre du SDAGE 2016-2021, la préparation du prochain cycle de gestion a démarré il y a maintenant près de deux ans, par l'établissement d'un diagnostic partagé du bassin. Cette photographie de l'état de l'eau et des différentes pressions qui s'exercent sur elle sur notre bassin a été présentée en comité de bassin du 2 décembre dernier.

Elle sert maintenant d'appui à la définition de la politique que l'on devra mettre en œuvre sur la période 2022-2027, pour atteindre, comme l'exige la directive européenne, un « bon état » des eaux généralisé le plus possible sur notre bassin. Et l'ambition est grande, puisque nous en sommes aujourd'hui à 50% environ de nos rivières en bon état au sens de cette directive.

Les équipes du secrétariat technique de bassin (Agence, Etat – DREAL de bassin et OFB) préparent actuellement les règles qui vont constituer le cœur du futur SDAGE, ainsi que différents scénarios pour déterminer la cible (le pourcentage de bon état) que notre bassin pourra atteindre en 2027. Cette échéance est seulement dans 7 ans, et s'il convient d'être ambitieux, il faudra aussi faire preuve de réalisme.

Le comité de bassin, avec l'aide de sa commission planification, aura la lourde tâche d'établir un projet de SDAGE tenant compte de cette cible d'ici la fin juin 2020. Le travail de concertation est important : même si le SDAGE actuel couvre d'ores et déjà correctement les enjeux du bassin, il conviendra de prendre en compte les évolutions du contexte, et notamment le plan d'adaptation au changement climatique validé en juillet 2018. Il s'agira aussi de renforcer sa mise en œuvre, notamment en le complétant par son programme de mesures (PDM), qui sur la même période précisera et territorialisera les actions à mettre en œuvre sur le bassin.

Enfin dans le même temps, l'Agence et ses partenaires élaborent, à l'échelle des 8 sous-bassins du bassin Adour-Garonne, une stratégie territoriale qui a pour objet de renforcer la mise en œuvre de cette politique de l'eau. Des objectifs locaux, définis conjointement par les partenaires majeurs à l'échelle du sous-bassin (Agence, Etat, EPTB quand il existe) seront suivis pour permettre un avancement optimal des actions, et atteindre les objectifs fixés à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Ce travail s'appuie sur le relai des préfets coordonnateurs de sous-bassin et les instances locales du comité de bassin que sont les commissions territoriales.

Un énorme travail technique et de concertation, concentré sur les 6 mois à venir, avant que le SDAGE et le PDM ne partent en consultation du public et des partenaires en novembre 2020 pour 6 mois. Nous reviendrons vers vous à ce moment là pour vous inviter à donner votre avis sur ces documents stratégiques qui nous concernent tous !

À LA UNE

50 Ans De Surveillance Et De Progrès Accomplis Sur Les Rivières Du Bassin Adour-Garonne

Pourquoi et comment surveille-t-on la qualité des rivières sur le bassin Adour-Garonne ? Comment la qualité de ces rivières a-t-elle évolué durant les 50 dernières années ? Les actions mises en œuvre pour les préserver et les restaurer ont-elles porté leurs fruits ?



Le site <https://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr/> (<https://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr/>) développé par l'agence de l'eau répond à ces questions, tout en les illustrant d'exemples concrets d'actions réussies.

Depuis près de 50 ans, l'agence de l'eau est, en effet, engagée dans le suivi de la qualité des rivières de son bassin. Cette surveillance a été le témoin d'une amélioration nette et progressive de la qualité de ces milieux, en lien avec les efforts tech-

niques et financiers déployés par les acteurs de l'eau avec le soutien de l'Agence. De nombreuses rivières impactées ont vu leur qualité s'améliorer durant ces dernières décennies, avec aujourd'hui une bonne qualité d'eau et des communautés biologiques riches.

Ce nouveau site permet d'illustrer ce constat de manière interactive, en s'appuyant sur 50 ans de données acquises sur les rivières du bassin, et mises en relation avec l'évolution des pressions domestiques, industrielles et agricoles qui interagissent sur notre territoire.

Ce site permet également de comprendre comment est réalisée la surveillance des rivières et insiste sur des exemples concrets d'actions réussies de reconquête de la qualité des rivières.

Bonne consultation !

L'INTERVIEW



Matthieu CRUEGE, Directeur Du Parc Naturel Régional Des Pyrénées Ariégeoises

« Le PNR des Pyrénées ariégeoises joue son rôle de laboratoire avec l'expérimentation PSE »

Mesure du Plan Biodiversité, le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est expérimenté par l'Agence, dans le cadre du 11^e programme. Jusqu'à 2021 et la future PAC, 3 à 5 M€ par an y seront consacrés sur le bassin. Dans un premier temps, 19 territoires à enjeux sont éligibles, dont le bassin versant de l'Arize en Ariège. Les PSE reconnaissent le « service rendu » par les exploitations agricoles retenues après audit, pour leurs efforts sur la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, la protection des sols et le soutien à la biodiversité.

Comment a été reçue l'expérimentation sur les PSE à l'échelle du bassin versant de l'Arize ?

Nous avons dès le début fait le choix de jouer collectif : le PNR Pyrénées ariégeoises (coordinateur), le syndicat de bassin versant, la chambre d'agriculture de l'Ariège, le Civam Bio de l'Ariège, les élus communaux, etc.

Nous avons eu des rencontres territoriales avec les auditeurs du dispositif PSE en septembre 2019, puis ensemble avec les agriculteurs en novembre 2019. A la suite de cela, **59 audits* ont été engagés et d'autres audits seront réalisés par la Chambre d'agriculture et le Civam Bio en 2020.**

Certains agriculteurs n'auraient pu voir dans les PSE qu'une opportunité financière. Mais la plupart ont vu que cela allait bien au-delà. Le cahier des charges PSE invite à **réfléchir son exploitation de manière structurelle**, avec un prisme positif : quels sont les « services rendus » qui découlent ou pourraient découler de mon travail ?

L'approche sur l'agriculture est totalement inversée, nous ne sommes pas dans l'interdiction ou le punitif, c'est important. **L'agriculture durable** en est un levier stratégique.

Quels sont les intérêts pour le PNR à soutenir le dispositif PSE, en lien avec la protection de la ressource ?

L'approche PSE colle parfaitement à l'approche du PNR, qui a notamment pour mission de mixer préservation de l'environnement et développement économique. Le PNR mène déjà de nombreuses actions liées à la ressource en eau, que ce soit sur la préservation des zones humides, avec notamment un inventaire exhaustif soutenu par l'agence de l'eau, un programme local de mise en oeuvre de MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), l'aménagement des berges en bordure de parcelle, etc.

Avec le dispositif PSE, la qualité de l'eau est clairement prise en compte. L'approche va permettre d'**aborder directement certaines questions**. On peut notamment citer :

- La gestion de l'abreuvement et le respect des cours d'eau pour éviter le piétinement par le bétail des berges et du lit des cours d'eau,
- Le maintien des haies, pour favoriser la rétention des eaux sur les versants et conserver la biodiversité,
- La gestion de la ressource en eau sur les côtes sèches.

Comment envisagez-vous la suite des PSE, sur votre territoire ?

Une évolution est souhaitable à une échelle extra-locale, car **il n'est pas possible réglementairement de cumuler les PSE avec d'autres dispositifs**. Par exemple sur notre territoire, 4 exploitations pourtant éligibles au dispositif PSE ne peuvent en bénéficier, car elles ont contracté par ailleurs des MAEC. Or, les deux dispositifs ne répondent pas au même objectif. La MAEC est là pour compenser un manque à gagner par la mise en place d'un changement de pratiques et le PSE rémunère des services écosystémiques rendus par l'exploitation. Les aides à la conversion bio sont aussi concernées. Le fait de ne pas pouvoir cumuler des aides « PSE » et des aides « MAEC » **pourrait desservir le bon déploiement à venir des PSE**.

Le PNR des Pyrénées ariégeoises joue son **rôle de laboratoire** avec l'expérimentation PSE. Cette impulsion a d'autant plus de portée que nous l'avons donnée avec tous les acteurs du territoire. Avec les organismes agricoles nous sommes **prêts à la diffuser plus largement** : d'autres acteurs nous contactent déjà pour savoir quand ils pourront en bénéficier, comme dans le Couserans par exemple.

Le premier PSE sera signé le 28 février 2020, sur le Parc Naturel Régional Pyrénées ariégeoises.

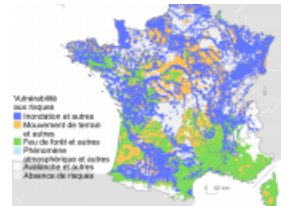
*Trois indicateurs clés sont analysés lors des audits PSE des exploitations :

- La présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux (assolement),
- L'extensification des pratiques agricoles (utilisation faible d'intrants),
- La présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisières de bois, prairies humides...)

LES CHIFFRES

Risques Climatiques : 6 Français Sur 10 Déjà Fortement Exposés

Le dernier numéro Datalab du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) sur [les risques climatiques en France](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-dores-et-deja-concernes) (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-climatiques-six-francais-sur-dix-sont-dores-et-deja-concernes>), publié en janvier 2020, dresse un constat inquiétant : en 2016, plus de 60 % de la population française court un risque lié au climat et à ses dérèglements. La vulnérabilité des territoires apparaît disparate. De quoi parle-t-on exactement ?



Cinq types de phénomènes climatiques pris en compte

La typologie de la vulnérabilité aux risques climatiques s'appuie sur la base de données de **gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques** (GASPAR). Cinq grands phénomènes sont classifiés :

- Inondations,
- Mouvements de terrain,
- Feux de forêt,
- Risques atmosphériques,
- Avalanches.

En consultant la base, on apprend que sur les 35 889 communes françaises, seules **7 232 communes sont dites peu vulnérables**. 17 527 communes sont de leur côté exposées aux risques inondations et mouvements de terrains, et 5 583 d'entre elles sont vulnérables aux mouvements de terrain et feux de forêts. Enfin, **4 829 communes sont vulnérables aux inondations, mouvements de terrain et feux de forêts**.

41 millions de Français exposés au risque climatique

La base de données GASPAR fournit une estimation du nombre de personnes exposées aux risques, classés selon **6 indices d'exposition** (aucun, ou de très faible à très fort). En 2014, on observe que 9,8 millions de personnes sont très exposées aux risques climatiques, et que 30,9 millions y sont fortement exposées. Soit plus de 41 millions de Français, sur les 66 millions que compte le pays.

L'étude classe **60 % du territoire hexagonal comme faiblement ou pas exposé** au risque climatique. Les Français exposés aux risques climatiques se concentrent en revanche sur 15 % du territoire environ.

Entente Pour L'Eau : Un Premier Appel À Projets Pour La Restauration Des Zones Humides (2021-2024)

L'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et le comité de bassin, avec l'appui de l'agence de l'eau Adour-Garonne, a acté le lancement en 2020 de 4 appels à projets.

L'appel à projets zones humides : pour qui, pour quoi ?

Le premier de ces appels à projets concerne **les actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants, dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.**

Espaces précieux, contribuant à la régulation des eaux tant au niveau qualitatif que quantitatif, les zones humides nécessitent aujourd'hui, plus que jamais, une gestion prioritaire à l'échelle des territoires. Doté d'un financement global de 4 M€ sur la période 2021-2024, cet appel à projets vise à promouvoir les solutions fondées sur la nature à travers des initiatives locales permettant de :

- restaurer les services de régulation hydrologique,
- renforcer les services en faveur d'une agriculture durable,
- améliorer les capacités épuratoires,
- restaurer les capacités de stockage de carbone,
- animer et valoriser les projets.

Ouvert jusqu'au 30 avril 2020 (dépôt d'une note d'intention), il s'adresse principalement aux collectivités territoriales, établissements publics, structures gestionnaires des milieux aquatiques, associations et chambres consulaires.

L'ambition de cet appel à projets est de faire émerger des démarches co-construites, avec un taux maximal d'aide publique de 80% du montant éligible (en cumulant les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne et des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes). Dans certains cas exceptionnels et sous réserve d'une justification quant à la nature du porteur de projet et à l'aspect essentiel des actions proposées, le taux de financement public pourra atteindre 100%.

Toutes les informations nécessaires seront très prochainement disponibles sur le site internet de l'Entente :

www.ententepourleau.fr (<http://www.ententepourleau.fr>)

Eau Potable : Continuer De « Soigner » Les Captages

Le 6 février dernier, une journée d'échanges sur les captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable en Occitanie était co-organisée par l'Agence, la DREAL Occitanie, l'OiEAU et l'OFB, à l'ENSAT d'Auzeville.

La journée a été l'occasion de rappeler **la stratégie régionale autour des captages prioritaires**, en lien avec l'instruction gouvernementale « captages » qui vient d'être publiée (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/02/cir_44931.pdf (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/02/cir_44931.pdf)) par les Ministères en charge de l'environnement, l'agriculture et la santé.

Face aux pollutions diffuses et à la nécessité de garantir une eau potable de qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique, la stratégie conjointe de l'Etat et de l'agence de l'eau pour le bassin Adour-Garonne est d'agir sur l'ensemble du système d'alimentation en eau potable. C'est-à-dire veiller à conserver une eau brute, issue des eaux souterraines (80% des eaux de captage sur le bassin Adour-Garonne) ou des rivières, en bon état afin d'assurer une eau délivrée au robinet ne nécessitant pas ou peu de traitement et de prévenir ainsi tout risque de non-conformité.

Cette journée s'intéressait spécifiquement à la protection de la ressource avant traitement et distribution de l'eau au consommateur. Ont ainsi été abordées les solutions privilégiant les changements de pratiques agricoles et l'arrêt ou la moindre utilisation des produits pharmaceutiques phytosanitaires sur les parcelles des aires d'alimentation des captages dits prioritaires, car présentant une qualité des eaux brutes non satisfaisante et pouvant entraîner des traitements coûteux.

Dans ce cadre, l'Agence a présenté les différentes aides disponibles. Pour rappel, **l'Agence consacre de 23 à 25 M€ par an à la protection des captages sur le bassin**, dans le cadre du 11^e programme d'intervention.

De nombreux acteurs de la Région, des représentants de collectivités ou de collectifs d'agriculteurs, ont également pu **témoigner de leurs expériences** et montrer que la **voie suivie est une réelle opportunité pour la construction de projets de territoire**, visant à préserver la ressource en eau durablement pour les générations futures.

CYCL'EAU : L'agence De L'eau Au Cœur Du Premier Salon Dédié À La Gestion De L'eau

Après Bordeaux en 2019, le Salon Cycl'eau (<https://www.cycleau.fr/>), consacré à la gestion de l'eau au cœur des bassins hydrographiques, ouvre ses portes à Toulouse (stade Ernest Wallon), les 27 et 28 mai.



Ce Salon professionnel dont l'accès est gratuit, a pour ambition d'apporter, en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés, collectivités et industriels, des solutions concrètes aux problèmes de la gestion de l'eau. **Plus de 80 entreprises** sont attendues lors de ce rendez-vous territorial de la filière eau.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est un partenaire privilégié de ce Salon, qui sera désormais organisé en alternance à Toulouse et à Bordeaux. L'Agence participera à plusieurs conférences aux côtés de ses partenaires : la Région Occitanie, la Métropole de Toulouse, les syndicats des eaux, Réseaux 31, SIVOM SAGe, SMDEA 09 et Eau Barousse, mais aussi la FRTP* et la FNCCR** qui accueillera les collectivités territoriales et leurs établissements publics, adhérents de la Fédération. France Water Team,

qui rassemble les 3 pôles de compétitivité français de la filière eau Aquavalley, Dream Eau et Milieux et HYDREOS, sera également présent sur un **Village Innovation** faisant la part belle aux solutions de demain.

A chaque bassin son Cycl'eau

Ce nouveau rendez-vous dédié au bassin Adour-Garonne vise à permettre aux acteurs de l'eau de se rencontrer et de présenter solutions et technologies pour l'avenir de la gestion de l'eau. Après Toulouse, Cycl'eau se tiendra à Lille (30 septembre et 1^{er} octobre), Bordeaux (7 et 8 avril 2021), Aix (29 et 30 septembre 2021) et Strasbourg (décembre 2021).

FRTP* : Fédération Régionale des Travaux Publics

FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

AFD Et Agences De L'eau Renforcent Leurs Liens

Les six agences de l'eau et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé le 10 février un accord cadre de partenariat de 2020 à 2024, pour renforcer l'aide publique à l'international de la France, dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

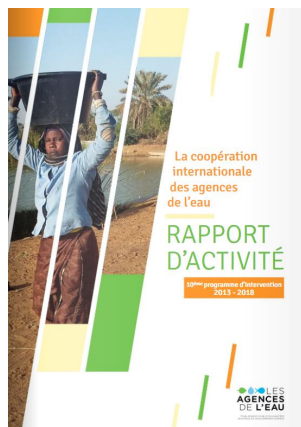
La solidarité internationale de la France en matière d'eau s'organise autour de 4 axes majeurs : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

L'Agence Française de Développement (<https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/eau-et-assainissement>) et les agences de l'eau (<http://www.lesagencesdeleau.fr/laction-internationale-des-agences/>), qui collaborent de longue date, oeuvrent chacune sur ces thématiques. Les actions des agences de l'eau à l'international (<https://fr.calameo.com/read/0002225921885bfe329bb>) prennent place dans le cadre de la **loi Oudin-Santini** ou via des **accords de partenariat avec des organismes de gestion de l'eau**.

Avec ce partenariat AFD-agences de l'eau, une **nouvelle étape est franchie** et doit permettre de :

- Renforcer l'efficacité globale des actions de l'aide publique au développement de la France dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- Faire converger les actions respectives au regard de l'existence de champs d'intervention et de dispositifs financiers complémentaires et de partenaires communs,
- Valoriser les compétences des Agences et de l'AFD, pour le rayonnement de l'expertise française à l'international via la promotion des coopérations décentralisées et institutionnelles.

L'accord entre l'AFD et les agences de l'eau devrait également faciliter la mise en œuvre de l'engagement de l'Etat français pris lors du One Planet Summit (<https://www.oneplanetsummit.fr/>). En décembre 2017, la France a indiqué vouloir soutenir



Campagne En Immersion : Forte Progression, Avec 7 Millions De Personnes Touchées !

Forte de son succès depuis son lancement en décembre 2018, la campagne nationale des agences de l'eau se poursuit.



Les sujets traités permettent à chacun d'améliorer ses connaissances dans le domaine de l'eau. De plus, la complémentarité des contenus (vidéos, photos, infographies ...) participe à une diffusion large et variée de cette information.

La visibilité de la campagne poursuit sa progression, tout comme la taille de la communauté. Le dernier bilan établi après la diffusion du 11^{ème} épisode (Surveillance de la qualité des eaux), fait état de plus de 7 millions de personnes touchées et d'un nombre de consultations deux fois supérieur à la moyenne des mois précédents. La progression des communautés sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram) se poursuit également, comme en témoigne le nombre d'abonnés croissant sur les pages.

Parmi les tops de la campagne on retrouve :

TOP 3 de la web série

- Episode 1 « L'eau a quelque chose à vous dire » (Eaux usées et pollution domestique)
- Episode 6 « Zones humides : le retour ! » (Protection des zones humides)
- Episode 8 « A l'épreuve de l'eau » (Economies d'eau)

TOP 3 des pages les plus consultées sur le site internet

- Episode 2 « Eau et climat un sujet bouillant » (Changement climatique)
- Episode 1 « L'eau a quelque chose à vous dire » (Eaux usées et pollution domestique)
- Episode 4 « Accès à l'eau, pour que ça coule de source » (Solidarité internationale)

Trois nouveaux épisodes sont en préparation : sécurisation de l'eau potable (13), poissons migrateurs et continuité écologique (14) et eau et agriculture (15).

Retrouvez-nous sur : <https://enimmersion-eau.fr/> (<https://enimmersion-eau.fr/>)

Elicit Plant : La Consommation En Eau De Certaines Cultures Réduite De 30%

A Vilhonneur en Charente, la start-up Elicit Pant (<http://www.elicit-plant.fr/societe/>) développe une démarche innovante, afin d'offrir aux agriculteurs une alternative leur assurant une meilleure rentabilité économique tout en favorisant la protection de l'environnement.

Pour mieux répondre aux effets du changement climatique, l'entreprise a mis au point un biostimulant à base de phytostérols*, afin de rendre plus résilients tous les types de cultures. Concrètement, le produit d'Elicit Plant permet d'augmenter fortement la perméabilité de la paroi végétale des plantes sur un temps donné, afin d'améliorer ses capacités d'absorption de l'eau et fortifier sa croissance.

L'Agence a aidé l'entreprise à hauteur de 30 K€ en 2019, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine. Un comité de pilotage ouvert à la chambre d'agriculture et aux instituts techniques que sont Arvalis et l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFVV), vient de valider des premiers résultats encourageants : **la réduction du stress hydrique de la vigne serait de l'ordre de**

20%, la consommation en eau du soja a été réduite de 28% et celle du maïs de 33%. A noter que cette meilleure efficacité des cultures n'est pas le seul bénéfice : le produit est sans danger pour son utilisateur, tout en étant biodégradable dans l'environnement.

Des produits sont en cours d'homologation et font l'objet de dépôts de brevets. Une commercialisation est espérée dès 2021.

*lipides végétaux naturellement présents dans les plantes

AGENDA

18 février 2020

Toulouse (31)

Le Café des savoirs propose un « Voyage au cœur du delta du fleuve rouge au Viêt Nam », à partir de 18 h, avec Marine Hermann, chercheuse océanographe à l'Institut de recherche pour le développement et membre de l'Observatoire Midi-Pyrénées.

<https://www.unidivers.fr/rennes/les-cafes-du-quai-quai-des-savoirs-2020-02-18-2/> (<https://www.unidivers.fr/rennes/les-cafes-du-quai-quai-des-savoirs-2020-02-18-2/>)

20 février 2020

Saintes (17)

La CLE du Sage Charente se réunit.

www.fleuve-charente.net/agenda/cle-sage-charente.html (<http://www.fleuve-charente.net/agenda/cle-sage-charente.html>)

25 février 2020

Bordeaux (33)

La journée « De la météo à l'agrométéo de précision : une révolution en marche ? » est organisée dans le cadre de la commission « Agriculture » du Conseil Supérieur de la Météorologie (CSM) et de l'UMT SEVEN à Bordeaux Science Agro.

www6.inrae.fr/umt-seven/Zoom-sur/Journees-Techniques (<https://www6.inrae.fr/umt-seven/Zoom-sur/Journees-Techniques>)

25 février 2020

Toulouse (31)

L'Observatoire Midi-Pyrénées propose, en lien avec science Po Toulouse, une conférence sur « Les implications économiques du changement climatique ».

www3.obs-mip.fr/omp/actualites/Agenda/guivarch_GS (http://www3.obs-mip.fr/omp/actualites/Agenda/guivarch_GS)

12 mars 2020

Paris (75)

L'OFB et l'Ifremer proposent la journée « Ensemble, protéger la biodiversité marine : connaître pour agir »

wwz.ifremer.fr/journeebiodiversiteifremerofb (<https://wwz.ifremer.fr/journeebiodiversiteifremerofb>)

12 mars 2020

Toulouse (31)

Le Muséum de Toulouse présente la conférence « Conservation des espèces: l'exemple réussi de la tortue marine », retransmise sur sa chaîne Youtube.

https://www.youtube.com/channel/UCe_QLfo_PIEvYxeVwQQ4DA (https://www.youtube.com/channel/UCe_QLfo_PIEvYxeVwQQ4DA)

13 mars 2020

Lonzac (33)

Conférence "Le changement climatique et l'eau" par Gilles Guibaud.

<http://www.acclimaterra.fr/agenda/> (<http://www.acclimaterra.fr/agenda/>)

22 mars 2020

(Monde)

Journée mondiale de l'eau, avec le changement climatique pour prisme.

<https://www.worldwaterday.org/> (<https://www.worldwaterday.org/>)

26 mars 2020

Limoges (87)

Journée Technique co-organisée par le Cerema Sud-Ouest et le CNFPT, sur les zones humides et l'aménagement.

<https://www.oieau.fr/evenement/zones-humides-et-amenagement-du-territoire> (<https://www.oieau.fr/evenement/zones-humides-et-amenagement-du-territoire>)

31 mars 2020

Labège (31)

Le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation tient son Assemblée générale et propose aussi conférences et rendez-vous BtoB.

<https://www.agrisudouest.com/> (<https://www.agrisudouest.com/>)

20-30 avril 2020

Toulouse (31)

Festival du Film d'environnement.

29-30 avril 2020

Bordeaux (33)

Colloque sur les eaux souterraines, co-organisé par le SMEGREG, l'ENSEGID et l'AHSP.

<https://www.ahsp.fr/colloque-gestion/presentation-du-colloque-sur-la-gestion-2019.html> (<https://www.ahsp.fr/colloque-gestion/presentation-du-colloque-sur-la-gestion-2019.html>)

30 avril 2020

Albi (81)

Le Lycée agricole d'Albi-Fonlabour propose la 7^{ème} Journée de la biodiversité.

www.tarn.educagri.fr (<http://www.tarn.educagri.fr>)

27-28 mai 2020

Toulouse (31)

Première édition du salon Cycl'eau, avec l'Agence partenaire.

www.cycleau.fr/toulouse (<https://www.cycleau.fr/toulouse>)